



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tunnels

Question écrite n° 69122

Texte de la question

M. Léonce Deprez s'étonne, auprès de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de l'annonce qu'il a faite le 2 octobre 2001, à l'issue d'une table ronde qui rassemblait les élus de la région Rhône-Alpes, les services de l'Etat et de nombreuses organisations socio-professionnelles, qu'il n'y aurait « de réouverture du tunnel du Mont-Blanc que lorsque le comité de sécurité de la commission intergouvernemental aura donné son accord ». S'agissant d'un dossier essentiel, il s'étonne qu'après les multiples enquêtes et études diverses, il confie la proposition de décision de réouverture du tunnel du Mont-Blanc à une commission intergouvernementale, aussi éminente soit-elle, alors que, comme l'ont toujours affirmé les constituants « le pouvoir appartient au peuple qui l'exerce par l'intermédiaire de ses représentants » soit, en l'occurrence, le Gouvernement et le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69122

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6575